

TARIFS

(valables à partir du 1^{er} janvier 2026)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 040-254001977-20251009-DEL_2025_073-DE



Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS 2026 Net de taxe

Redevances forfaitaires

■ Forfait 0	96 € par an
■ Forfait 1	135 € par an
■ Forfait 2	387 € par an
■ Forfait 3	765 € par an
■ Forfait 4	1 230 € par an
■ Forfait 5	2 061 € par an
■ Forfait 6	2 961 € par an
■ Forfait 7	3 870 € par an
■ Forfait 8	4 944 € par an

Redevances au réel incluant : collecte, traitement, sélectif, séparatif, déchetterie

■ Gros producteurs : <i>tarifs assis sur la base du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées</i>	444 € la tonne
■ Gros producteurs : <i>tarifs assis sur la base du tonnage des biodéchets</i>	287 € la tonne
■ Gros producteurs non pesés : <i>camping</i>	38,5 € par emplacement
■ Stations d'épuration : <i>tarifs assis sur la base du tonnage des déchets de dégrillage collectés</i>	483 € la tonne

REDEVANCE SPECIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS EXTERNES

Apports en déchetterie par les professionnels installés hors secteur de collecte du SITCOM

■ Forfait 1	1 092 € par an
■ Forfait 2	2 181 € par an
■ Forfait 3	3 261 € par an
■ Forfait 4	5 439 € par an
■ Forfait 5	9 822 € par an
■ Forfait 6	10 587 € par an
■ Forfait 7	12 087 € par an
■ Forfait 8	13 593 € par an